Mairie 10e
www.mairie10.paris.fr
N° 12 - juillet 2011

Les Infos du 10e

Dossier : le 10e à l'heure du développement durable

SOMMAIRE

P5 **Démocratie locale**
Forte mobilisation pour le droit de vote des étrangers

P11 Résidence sociale :
les travaux ont commencé au 125 rue du Faubourg du Temple

P11 **Le 10e en mouvement**
Le quartier de la Grange-aux-Belles fête ses 40 ans

P14 **Culture**
Little Paradis :
à la (re)découverte d'un quartier

Ma mairie
www.mairie10.paris.fr

paris info Le 3975* Paris.fr
*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

> LA MAIRIE DU 10e
72, rue du Faubourg Saint-Martin
75475 Paris Cedex 10
www.mairie10.paris.fr

L'entrée des personnes à mobilité réduite se fait par la rue Hittorff.

> HORAIRES D'OUVERTURE
Lundi - Vendredi : 8h30 à 17h.
Jeudi : 8h30 à 19h30.
Samedi : 9h à 12h30.
Services ouverts le samedi : célébrations des mariages, déclarations de naissance et décès, délivrance des actes de naissance, mariages et décès.

> ACCUEIL - INFORMATION
Tél. : 01.53.72.11.42
Rez-de-chaussée, côté escalier B.

> SECRÉTARIAT DES ÉLUS
Tél. : 01.53.72.10.00
2e étage, escalier B.

> ANTENNE DE POLICE
1, rue Hittorff - 75010 Paris
Tél. : 01.58.80.80.80
Ouverture : du lundi au vendredi,
de 8h30 à 16h.
Le jeudi de 10h30 à 19h.

> BIBLIOTHÈQUE
4e étage, escalier B, fond du couloir.
Tél. : 01.53.72.11.75
Fax : 01.53.72.12.28
Mardi, mercredi et vendredi : 10h à 18h.
Jeudi : 14h à 19h - Samedi : 9h30 à 12h30.
Fermeture pour travaux du 9 août
au 15 septembre 2011

> DÉMOCRATIE LOCALE
Conseils de quartier : 01.53.72.10.77
Conseil de la Jeunesse : 01.53.72.10.74

PERMANENCES

> BUREAU MUNICIPAL D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT
Lundi : 9h30 à 13h.
Jeudi : 14h à 19h.
Vendredi : 13h à 17h.
4e étage, escalier B.

> HISTOIRE ET VIES DU 10e
4e étage, escalier B. Tél. : 01.53.72.12.97
Présidente : Jeannine Christophe
Le jeudi de 16h à 19h (sauf vacances scolaires)

>OFFICE DU MOUVEMENT SPORTIF DU 10e
Le mercredi de 10h à 12h
(sauf vacances scolaires)
5e étage, escalier B.
Président : Antoine Prost
Tél. : 01.53.72.93.76
Mail : info@oms10paris.com

> RÉSEAU ÉDUCATION SANS FRONTIÈRES
Aide pour les démarches des
personnes sans titre de séjour.
Le jeudi de 17h à 19h, sans rendez-vous.
Prendre un ticket à l'accueil à partir de 16h.
Espace Hittorff.

> CAFAC (Confédération des Associations et Fédérations des Anciens Combattants du 10e)
Tous les jours de 9h à 9h30.
Espace Hittorff

> A.D.I.L (Association Départementale d'Information sur le Logement)
Mardi, mercredi et jeudi,
sur rendez-vous pris à l'accueil.
Espace Hittorff.

> AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES
Espace Hittorff,
rez-de-chaussée, côté escalier B.
Le service de l'Aide aux démarches en Mairie du 10e change ses horaires.
- A partir du 4 juillet 2011, l'accueil du public se fera uniquement sur rendez-vous : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h.
- Les rendez-vous doivent être pris auprès de l'accueil de la Mairie.
- Le service accueille aussi un jeudi par mois de 17h à 19h30, sur rendez-vous également.

> CONCILIATEURS DE JUSTICE
Le mercredi de 14h à 16h : Madame Viala,
sans rendez-vous.
Le mardi de 14h30 à 16h30 : Monsieur Colas,
sur rendez-vous au 01.53.72.11.42

> CONSEILLER FISCAL
Questions concernant les impôts locaux.
Le lundi de 16h à 17h, sur rendez-vous.
Espace Hittorff.

> PACT DE PARIS (Amélioration de l'habitat)
Le vendredi de 9h à 12h, sur rendez-vous.
Tél. : 01.42.66.35.98. Espace Hittorff.

> MIRP (Mission dans l'Industrie de la Régie Parisienne)
Aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation.
Le jeudi de 10h à 14h, sur rendez-vous pris à l'accueil ou au 01.53.72.11.42.
Espace Hittorff.

> PÔLE INSERTION 10e
Le lundi de 13h à 17h,
sur rendez-vous pris à l'accueil.
Espace Hittorff.

> P.I.V.O.D. (Aide à la création d'entreprises)
Le jeudi de 9h30 à 12h, sans rendez-vous.
Espace Hittorff

> ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX FAMILLES TOUCHÉES PAR LA MALADIE D'ALZHEIMER
Le premier vendredi du mois : de 10h à 12h,
sur rendez-vous au 01.46.47.79.61.
Espace Hittorff.

> ANDEVA (Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante)
Le premier mercredi du mois
de 17h à 19h, sans rendez-vous.
Salle Démocratie Locale.

> A.T.F (Association des Tunisiens en France)
Le lundi de 14h à 17h, sans rendez-vous.
Espace Hittorff.

> AVOCAT
Le vendredi de 16h30 à 19h10
(sauf juillet et août), sur rendez-vous
au 01.53.72.11.42, le matin même à partir
de 8h30. Espace Hittorff.

LES INFOS DU 10e

Directeur de la publication : Rémi Féraud.
Rédaction : Xavier Simonin.
Tél. : 01.53.72.10.00
Crédits photographiques : Quentin Cherrier, Emmanuel Naffrechoux, Michel Tiard, Emmanuel Saadi Architecte.
Réalisation : Agence Bolivie.
Impression : Imprimerie Morault.
Journal municipal trimestriel, imprimé à 60 000 exemplaires sur papier recyclé.
Distribution : Adrexo

L'édito du Maire

Madame, Monsieur,

3 ans après les élections municipales de 2008, nous sommes à mi-parcours du mandat que les électeurs du 10e nous ont donné.

En 3 ans, de nombreux engagements ont déjà été tenus : création de logements sociaux et de nouvelles crèches, ouverture d'une maison des entreprises et de l'emploi, naissance d'une régie de quartier, promotion de la diversité commerciale avec l'achat à ce jour de 13 locaux commerciaux, création d'une équipe de correspondants de nuit dans les quartiers de la Grange-aux-Belles et du Buisson Saint-Louis, etc.

D'autres projets, plus longs à mettre en œuvre, sont en cours et aboutiront d'ici 2014. Ils témoignent de notre volonté de changer la ville pour maintenir la mixité sociale du 10e et pour améliorer la qualité de vie de tous les habitants.

Deux exemples pour l'illustrer :

L'aménagement de la place de la République. Après deux ans de concertation, de dialogue avec les riverains, les commerçants et les associations, deux ans où le projet a été sans cesse affiné et amélioré, les travaux vont pouvoir commencer à l'automne. Ils modifieront profondément l'une des grandes places parisiennes, en diminuant la place de la voiture au profit des piétons et en créant des espaces de jeu et de détente. C'est un des grands projets portés par Bertrand Delanoë dans cette mandature. Le 10e et ses habitants en seront les premiers bénéficiaires.

Le programme de création dans le passage Delessert de 69 logements sociaux, dont 6 entièrement accessibles aux personnes en situation de handicap, et d'un gymnase municipal. Ce projet est emblématique de notre action sur le long terme, de notre ambition pour le 10e. Imaginé il y a plusieurs années, alors que le Crédit Lyonnais était encore propriétaire de la parcelle, inscrit dans notre projet de mandature en 2008, le projet a été présenté lors d'une réunion publique le 15 juin dernier. Dans un arrondissement encore déficitaire en logements sociaux et en équipements sportifs, cette belle réalisation architecturale s'intégrera dans le paysage urbain en épousant de manière cohérente et originale l'urbanisme du quartier et en respectant les critères environnementaux.

Rémi Féraud
Maire du 10e arrondissement

• La future place de la République

• Le futur bâtiment comportant logements sociaux et un gymnase municipal passage Delessert

LE QUARTIER SAINT-DENIS PARADIS SE MET À L'HEURE D'ISTANBUL

En mars 2010, pour clore l'année de la Turquie en France, la mairie du 10e et l'ACORT (Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie) avaient imaginé d'organiser une fête. Le conseil de quartier Saint-Denis Paradis se devait d'y prendre part puisque « La petite Turquie » se situe sur notre territoire (quadrilatère boulevard Bonne Nouvelle – rue d'Hauteville – rue d'Enghien – rue du Faubourg-Saint-Denis).
Le Conseil de quartier a donc rejoint l'ACORT, en compagnie du collectif d'associations « Ensemble, nous sommes le 10e » et de la mairie, pour organiser « La Petite Istanbul en fête ».

Le succès de l'an passé a permis d'envisager une seconde édition en 2011. Les associations, les commerçants, les habitants se sont donc de nouveau mobilisés pour créer une rencontre multiculturelle haute en couleurs et riche en sensations. Le public a ainsi pu apprécier de la musique turque et kurde (populaire, classique, rock, folk), afghane, iranienne, bolivienne et française ainsi que des projections de photos (le regard d'un Français sur Istanbul et celui d'une Turque sur l'Anatolie).

Les enfants ont créé une fresque, applaudi au théâtre de marionnettes (les histoires sans queue ni tête de Nasreddin Hodja, héros classique de l'imaginaire turc), joué aux échecs. Les stands associatifs ont été lieux de rencontre et d'échange : les librairies turque et kurde sont venues à nous ; les objets artisanaux nous ont montré des savoir-faire divers ; et les dégustations nous ont rappelé la qualité de la cuisine turque et kurde si présente dans notre quartier.

Un moment festif pour développer fraternité et solidarité dans le quartier ! C'est l'un des nombreux objectifs du conseil de quartier Saint-Denis – Paradis. Pari réussi semble-t-il.

OUI AU DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS

La question du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers est posée depuis plus de trente ans en France. La citoyenneté est le droit pour toute personne de participer aux prises de décision qui la concernent. Ressortissants étrangers comme nationaux sont impliqués dans la vie de la cité et le ***« vivre ensemble »***. L'action de l'équipe municipale du 10e s'inscrit très largement dans ce sens. Entre le 16 et le 22 mai 2011, le collectif ***« Votation citoyenne »*** a organisé une nouvelle campagne nationale pour le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales. Localement, dans le 10e, le collectif d'associations ***« Ensemble nous sommes le 10e »*** a organisé de cette manifestation d'envergure.

Dix huit bureaux de vote, installés dans l'ensemble du 10e, ont recueilli le suffrage de plus de 3.200 votants, soit une progression de plus de 200% par rapport à la précédente édition qui avait eu lieu il y a trois ans.

De nombreuses associations se sont mobilisées cette année afin que le plus grand nombre se prononce sur la reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales.

C'est grâce à l'investissement de tous, militants des organismes signataires de l'appel à la Votation citoyenne, adhérents d'associations, etc, que le succès a été au rendez-vous.

Évolution du vote dans le 10e arrondissement :

- ***en 2006 : 833 votants***
- ***en 2008 : 1.489 votants***
- ***en 2011 : 3.219 votants***

VOTATION citoyenne

"Votation Citoyenne 2011"
dans le 10e arrondissement de Paris
- Du lundi 16 mai au dimanche 22 mai 2011 -

LIEUX DE VOTE	Nombre de votants	dont Inscrits sur les listes électorales	dont Non-inscrits sur les listes électorales	OUI	NON	Blanc ou Nul
ACORT	53	8	45	53	0	0
ASLC 10, rue du Buisson Saint-Louis	126	6	120	126	0	0
ASLC 3, rue Yves Toudic	413	10	403	413	0	0
Espace Farabi 3, rue Louis-Blanc	174	12	162	164	9	1
La Maison du Canal 13/17 rue Louis-Blanc	188	137	51	178	9	1
Maison de MAI 27, rue de Chabrol	132	74	58	130	2	0
Square Alban Satragne	57	39	18	57	0	0
Paris des Faubourgs 12, rue Schwartzenberg	112	48	64	105	7	0
Centre d'animation Jemmapes	84	60	24	79	4	1
Centre d'animation La Grange-aux-Belles	99	91	8	85	11	3
Aires 10 / Place du Buisson Saint-Louis	323	142	181	320	3	0
Les Quatre Horizons	58	35	23	57	1	0
	84	61	23	84	0	0
	146	119	27	145	1	0
	152	109	43	151	1	0
Mairie du 10e 72, rue du Faubourg-Saint-Martin	101	93	8	92	9	0
	92	77	15	86	6	0
Faubourg Saint-Denis (Marché)	94	71	23	91	3	0
Canal Saint-Martin / Pelouse Villemin	246	206	40	243	3	0
ATTAC et ATF (Métro "Chapelle")	244	178	66	239	5	0
PS dans son local	76	72	4	76	0	0
Cour des Petites-Ecuries	123	104	19	123	0	0
Repas de quartier Grange-aux-Belles	42	38	4	42	0	0
Total	3.219	1.790	1.429	3.139	74	6
Pourcentage	100,00%	55,61%	44,39%	97,51%	2,30%	0,19%
	Nombre de votants	dont Inscrits sur les listes électorales	dont Non-inscrits sur les listes électorales	OUI	NON	Blanc ou Nul

CIRCUL'LIVRE, C'EST LE PRÊT ET L'ÉCHANGE GRATUIT DE LIVRES POUR PETITS ET GRANDS !

Circul'Livre consiste à mettre gracieusement des livres à la disposition des habitants en leur demandant seulement de les remettre à leur tour en circulation après lecture. Les livres proviennent des dons des participants ; ils sont estampillés du logo de l'opération.

- **Quartier Saint-Vincent de Paul / Lariboisière**

1er dimanche du mois, de 11h à 13h, Marché Saint-Quentin (85 bis boulevard de Magenta).

- **Quartier Louis Blanc / Aqueduc**

Dernier dimanche du mois, de 11h à 12h30. Stand installé en principe aux alentours de la boulangerie située rue du Faubourg Saint-Martin près de l'angle de la rue Louis Blanc.

- **Opération Circul'livre : devenez bénévoles !**

Rejoignez les organisateurs bénévoles à raison de deux à trois dimanches par an. Contact : Mairie du 10e (Coordinatrice des conseils de quartier).

Tél : 01 53 72 10 78 ou demolocale10@paris.fr

- **Plus d'infos sur :**

http://www.circul-livre.blogspirit.com

LE CENTRE DES MUSIQUES DE TRADITION ORALE - CMTO

La MdA (maison des associations du 10e) accueille à ce jour plus de 300 associations. Ces associations disposent de moyens administratifs mis gratuitement à disposition par la Ville de Paris (accès aux ordinateurs, à Internet, à des salles de réunion ...). Les associations peuvent se domicilier à la MdA10 et y avoir une boite à lettres permanente. Une d'entre elles, l'association CMTO (Centre des Musiques de Tradition Orale) y est particulièrement active. Entretien ...

• Qu'est-ce que le Centre des Musiques de Tradition Orale ?

Le Centre des Musiques de Tradition Orale se définit comme un lieu d'enseignement, de diffusion, d'échange. Il a pour objectif de revaloriser la formation musicale de tradition orale en tant qu'enseignement à la fois théorique et pratique, impliquant la maîtrise de l'instrument, l'intégration du rythme et de la mélodie. Le « OUD » occupe une place centrale dans l'association.

• Quelle est la particularité de cet enseignement ?

Cet enseignement, accessible à tous, met en avant la culture de l'oralité. Il s'agit de mettre l'accent sur la capacité à mémoriser une mélodie, un rythme, puis de reproduire à l'oreille ce que l'on a retenu, avec son instrument. Le recours au chant est nécessaire et même indispensable.

La pédagogie de la transmission orale nous permet d'écouter, mémoriser, chanter puis jouer avec son instrument. Cette démarche facilite alors le développement de l'oreille musicale.

• Le Centre des musiques de tradition orale propose des cours de oud (luth oriental)

• Quand l'association a-t-elle été créée ?

L'association a été créée en 2007.

• Quelles actions ont été engagées ?

L'association organise des stages de découverte du oud et de perfectionnement pour les plus avancés. Une soirée de soutien à la Palestine a été organisée en février 2009. La recette de cette soirée a été versée intégralement à une association palestinienne. Ce fut une manière d'apporter notre soutien aux habitants de Gaza, suite aux événements de décembre 2008 / janvier 2009.

Nous avons fait partie de la programmation musicale organisée à Cergy-Pontoise le samedi 5 février 2011, à l'occasion du Tournoi « Foot ensemble », qui s'est déroulé sur trois jours, au profit des Instituts Médico-Educatifs et du Handicap Mental. L'ensemble Dalenshîne de l'association s'est produit accompagné de Fadhel Messaoudi (oudiste concertiste).

Par ailleurs, l'association s'est engagée dans diverses actions en partenariat avec des initiatives publiques ou privées (chœur d'enfants, accompagnement d'une pièce de théâtre, etc.).

• L'association est-elle ouverte à tous ? Quelles sont les conditions d'adhésion et/ou d'inscription ?

L'association est ouverte à tous, et il est possible d'y adhérer à tout moment moyennant le paiement d'une cotisation annuelle de 10 euros pour les personnes physiques et de 40 euros pour les personnes morales.

Quels sont vos projets à venir ?

Nous souhaitons mettre en place pour la rentrée prochaine, dès septembre 2011, un certain nombre d'activités musicales, qui se dérouleraient sous forme de cours collectifs ou individuels, pour enfants et adultes.
Cours d'Oud (en formule individuelle ou en binôme), chant choral, percussions, improvisation, culture musicale.
Nous sommes actuellement à la recherche d'un local, qui nous permettrait de lancer nos activités.

• Depuis quand votre association est-elle inscrite à la Maison des Association du 10e ?

L'association est inscrite depuis l'automne 2010 à la Maison des Associations du 10e.

• Que vous a apporté la Maison des Associations du 10e ?

La Maison des Associations du 10e nous a chaleureusement accueillis, et nous leur en sommes très reconnaissants. Notre arrivée en ce lieu nous a déjà permis de nous faire connaître davantage. Nous avons pu bénéficier des locaux afin de nous présenter à un public, en faisant tout d'abord découvrir notre instrument phare : l'OUD, puis en proposant un petit concert assuré par l'ensemble Dalenshîne de l'association accompagné de notre intervenant Fadhel Messaoudi.

Pour contacter l'association :
musika.cmto@gmail.com

Propos recueillis par Géraldine Biaux

• Fadhel Messaoudi, musicien oudiste

ARTiC : UN NOUVEAU LIEU POUR LES ASSOCIATIONS

Les résultats du questionnaire adressé aux associations dans le cadre du CICA (Comité d'initiatives et de consultation d'arrondissement) en mars 2010 mettaient en lumière leur besoin de locaux et de lieux d'expression. Ce constat n'est malheureusement pas nouveau, et c'est en partie ce qui a donné naissance à l'association ARTicle, installée depuis 2008 dans notre arrondissement.

Fort de son succès, l'association s'agrandit, déménage et ouvrira à la rentrée 2011 un nouveau centre artistique et corporel, l'ARTiC, au 40 rue de Paradis. L'objectif de cette association est double :

- proposer des salles d'activités aux associations pour leurs ateliers, stages, formations, répétitions, réunions, etc. à un prix inférieur à celui du secteur marchand afin de les aider à développer leurs activités ;
- promouvoir ces ateliers auprès du public à travers l'information sur le lieu, le site internet, des distributions de tracts dans l'arrondissement, la participation au forum Dix sur Dix, etc.

L'ARTiC proposera aux associations 3 salles en rez-de-chaussée, principalement pour les activités corporelles comme le yoga, la relaxation, le taï chi, la danse ou le pilates. Au sous-sol se trouve une salle aménagée comme un théâtre ainsi qu'une salle insonorisée qui sera idéale pour les répétitions de musique.

Avec **ARTiC**, les associations du 10e pourront donc bénéficier d'un nouveau lieu propice aux pratiques amateurs.

Pour réserver les salles, toutes les informations seront prochainement disponibles sur le site artic-paris.fr .

• Les nouveaux locaux de l'ARTiC

LE 10e À L'HEURE DU **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Depuis quelques années, le développement durable est devenu un enjeu vital qui engage tous les acteurs : citoyens, entreprises, collectivités locales, État. Face à ce défi majeur, les villes ont un rôle primordial à jouer : elles sont le lieu de l'innovation, de l'élaboration de nouvelles habitudes, de l'apprentissage de pratiques vertueuses.

En 2007, Paris a adopté un Plan Climat ambitieux, à la hauteur de l'urgence. Le Maire Rémi Féraud et Mehdi Guadi, conseiller du 10e arrondissement chargé de l'Urbanisme, du Développement durable et de l'Économie sociale et solidaire, œuvrent avec toute l'équipe municipale pour que le 10e soit au premier rang de cet effort.

• Pyramide de cannettes sur le parvis de la Gare de l'Est pendant la Dizaine durable.

Réduire et trier ses déchets

La Ville encourage le tri, en mettant à disposition :

- Les **poubelles à couvercle jaune** pour les déchets recyclables.
- Les **poubelles à couvercle blanc** pour le verre.

Le verre est un matériau d'emballage recyclable à 100 %. En faisant fondre 1 tonne de verre collecté, on obtient 1 tonne de verre de même qualité. 1 tonne de verre recyclé c'est aussi 500 kg de CO2 de moins dans l'atmosphère. C'est un cycle perpétuel.

- D'autres objets, selon leur taille et leur nature, doivent être déposés en **déchetterie**.

Davantage encore que le tri, la réduction des déchets ménagers permet de diminuer la pollution liée aux centres d'enfouissement ou d'incinérateurs et d'autre part de préserver les ressources naturelles.

Mais encourager la réduction des déchets, c'est aussi apprendre à les mettre en valeur. La Ville notamment expérimente le compostage en pied d'immeuble. Au 19 rue Eugène Varlin par exemple, 15 familles se sont portées volontaires pour alimenter des caisses de compost en déchets organiques, afin de produire un engrais naturel particulièrement efficace pour nos espaces verts, et répondre ainsi doublement aux enjeux du développement durable.

Un projet de ressourcerie est également à l'étude par la régie de quartier du 10e – la Maison du Canal – pour collecter, réemployer et valoriser les déchets.

La dizaine durable au service de l'éducation

Du 13 au 22 mai 2011, la Mairie du 10e arrondissement a organisé pour la troisième année consécutive la dizaine durable. Chaque année, les acteurs associatifs locaux s'associent à la Mairie pour porter ensemble des projets allant dans le sens d'une prise de conscience accrue de notre environnement.

La dizaine durable a souhaité également s'adresser aux plus jeunes à travers des interventions dans les écoles de l'arrondissement. A cette occasion, les enfants de cinq classes de l'école maternelle hôpital Saint-Louis ont été amenés à réfléchir sur la saisonnalité des fruits et légumes, à travers une activité proposée par l'association Superminus. Tour à tour jardiniers, artistes « goûteurs » et cuisiniers, les enfants ont été initiés à un principe simple : on ne mange pas de tout n'importe quand !

Pour les plus grands, c'est en partenariat avec la Gare de l'Est que la Dizaine Durable s'est déclinée ! Huit classes des écoles Eugène Varlin et Faubourg Saint Denis, du CP au CE2, ainsi qu'une CLIN (classe d'initiation pour les non-francophones), ont participé à un parcours « développement durable », de l'atelier de récupération des déchets avec la ***Débrouille compagnie*** jusqu'à une visite guidée de la gare, en passant par l'initiation au tri avec les ambassadeurs du tri de la Direction de la propreté et de l'eau. L'occasion aussi pour eux de visionner le film d'animation réalisé par une classe de l'école des Récollets sur la thématique du gaspillage alimentaire et les problèmes qu'il soulève.

• Après une expérience menée pendant la 1ère semaine du développement durable dans le jardin Villemin, des ruches sont maintenant installées au sein de l'hôpital Saint-Louis.

AMÉLIORER LA PERFORMANCE **ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS**

La Ville de Paris a revu à la hausse les exigences d'efficacité énergétique dans la réglementation de la construction, mais le parc existant est aussi concerné. 4500 logements sont réhabilités chaque année afin d'améliorer leur performance énergétique, ce qui a également un impact direct sur les factures des habitants concernés.

La Ville co-finance également le diagnostic thermique des copropriétés privées et le quartier de République bénéficiera prochainement d'un nouveau dispositif d'opération programmée d'amélioration thermique du bâti. Les équipements municipaux sont aussi concernés et chaque nouvelle construction ou réhabilitation lourde répond aux exigences du Plan Climat, notamment en terme de consommation énergétique. Le nouveau gymnase en construction dans l'ancien hôpital Saint-Lazare, par exemple, répondra aux normes de haute qualité environnementale. Par ailleurs, un programme de rénovation devrait permettre à l'horizon 2017 de diminuer de 30% la consommation énergétique de 600 écoles parisiennes.

• Le projet de résidence sociale et de maison-relais, situé au 179 bis quai de Valmy, est un exemple de ce qui peut être accompli en matière de développement durable. Cet immeuble, construit par Immobilière 3F pour Emmaüs, financé partiellement par la Ville, combine cellules photovoltaïques, panneaux solaires et géothermie, et privilégie l'éclairage naturel. Il bénéficiera du label Très Haute Qualité Énergétique.

• Le jardin Villemin

UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES JARDINS ET ESPACES VERTS DU 10e

Quatre jardins du 10e sont à ce jour labellisés « espace vert écologique ». Il s'agit de Villemin, Juliette Dodu, Alban Satragne et Aristide Cavaillé-Coll. L'utilisation de pesticides est par ailleurs prescrite dans tous les espaces verts municipaux depuis déjà trois ans.

Au jardin Villemin existe également une aire de compostage pour recycler les déchets verts (tonte de gazon, produits de taille).Le compost ainsi obtenu est ensuite utilisé pour permettre de limiter la perte d'eau par évaporation, ou en incorporation dans les plates-bandes florales pour favoriser la fertilisation.

Préserver la biodiversité, éduquer les enfants

De nombreux jardins pédagogiques existent dans les jardins municipaux et surtout dans les crèches et écoles élémentaires du 10e.
De plus, le 10e compte maintenant 2 ruchers pédagogiques : sur le toit du collège Valmy et dans l'enceinte de l'hôpital Saint-Louis.

Les jardins partagés

La Ville de Paris encourage les initiatives d'habitants pour créer et entretenir des jardins partagés, qui adhérent à la charte « main verte » de la Ville de Paris. Celle-ci prévoit notamment de développer le compostage de proximité et la récupération d'eau de pluie, de planter des essences adaptées au sol et au climat, sans recourir aux pesticides et engrais chimiques.

Sont concernés dans le 10e les jardins partagés de la rue du Chalet, du square Alban Satragne, du jardin Villemin, de la Grange-aux-Belles, de l'ancien couvent des Récollets et bientôt du square Saint-Laurent.

CIRCULATIONS DOUCES ET TRANSPORTS EN COMMUN

Les transports, à l'origine de plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre dans la capitale, sont un axe prioritaire de la politique environnementale de la Ville.

Cela passe nécessairement par une réduction de la place de la voiture. En contrepartie, la Ville participe à l'amélioration des transports en commun et encourage les circulations douces. Dans le 10e, cela s'est traduit par exemple par la mise en place du Mobilien 26, plus rapide, plus confortable, plus écologique. Cet aménagement a également permis la création de 3.7 km de pistes cyclables : le vélo est en effet un des axes forts de la politique de transport de la Ville. Depuis le succès du Vélib', les double-sens cyclables ont été introduits et le Plan Vélo 2010 - 2014 a été adopté.

Mais privilégier les transports non polluants ne signifie pas faire l'impasse sur la voiture. Sur le même principe que Vélib', le service Autolib' va être mis en place dès l'automne 2011. Il permettra de se déplacer en voiture entre les 1000 stations prévues sur le territoire parisien et francilien. Dans le 10e, les 29 stations qui verront prochainement le jour donneront aux habitants un accès selon leurs besoins à un véhicule électrique plus respectueux de l'environnement.

• Autolib : plus de 3000 Bluecar seront déployées à Paris et en banlieue.

LE MAIRE À LA RENCONTRE DES HABITANTS

Du 29 avril au 12 juin, Rémi Féraud et les élus de l'arrondissement ont rencontré les habitants lors de 11 rendez-vous dans les quartiers du 10e.

Ces moments de rencontre informels, dans la rue, permettent aux habitants d'échanger avec leurs élus sur les dossiers municipaux, les programmes d'aménagement ou de construction d'équipements, les éventuels dysfonctionnements et les problématiques de leur quartier, mais aussi pour certains de simplement faire connaissance.

• Rémi Féraud s'entretient avec des habitants

CANAL SAINT-MARTIN : 2 PASSERELLES DE NOUVEAU OUVERTES

• La passerelle Bichat, sur le canal Saint-Martin

Datant de la 2e moitié du XIXe siècle, les célèbres passerelles du canal Saint-Martin attirent chaque année de nombreux touristes et continuent d'enchanter les habitants du 10e qui les empruntent tous les jours.

Deux d'entre elles, les passerelles Bichat et Grange-aux-Belles, situées en face des rues du même nom, victimes de leur succès et des outrages du temps, ont dû être provisoirement fermées pendant quelques semaines cet hiver. Leur état s'était soudainement dégradé et toutes les conditions de sécurité n'étaient plus réunies.

Un aménagement provisoire a permis de rétablir un niveau de sécurité satisfaisant et de rouvrir la passerelle Bichat, puis la passerelle Grange-aux-Belles à la circulation des piétons. La Ville a demandé à son service des canaux une étude détaillée de l'état des passerelles, afin qu'à terme une rénovation complète puisse avoir lieu.

QUAI DE VALMY : UNE NOUVELLE CRÈCHE

Depuis le mois d'octobre dernier, une crèche accueille au 143 quai de Valmy les enfants du 10e âgés de 12 mois à 3 ans et 1/2. Géré par l'association La Maison Kangourou, ce nouvel établissement dispose de 15 berceaux.

LE QUARTIER DE LA GRANGE-AUX-BELLES FÊTE SES 40 ANS

Le 23 décembre 1971, le Conseil de Paris donne un avis favorable au projet de création d'une zone d'aménagement concerté sur « l'ilot Jemmapes Grange-aux-Belles ».
Ce vote est le point de départ d'un quartier qui mettra des années à voir le jour, avec ses établissements scolaires (2 écoles maternelles et un collège), ses immeubles de logements, ses crèches, son centre sportif, son centre d'animation, son milieu associatif. Aujourd'hui, 40 ans après, la Grange-aux-Belles est un quartier qui vit, avec ses succès, ses difficultés.

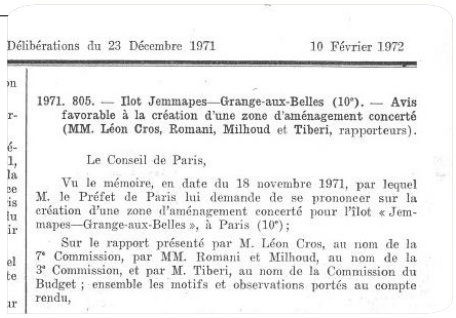

Délibérations du 23 Décembre 1971 10 Février 1972

1971. 805. — Ilot Jemmapes—Grange-aux-Belles (10e). — Avis favorable à la création d'une zone d'aménagement concerté (MM. Léon Cros, Romani, Milhoud et Tiberi, rapporteurs).

Le Conseil de Paris,

Vu le mémoire, en date du 18 novembre 1971, par lequel M. le Préfet de Paris lui demande de se prononcer sur la création d'une zone d'aménagement concerté pour l'îlot « Jemmapes—Grange-aux-Belles », à Paris (10e) ;

Sur le rapport présenté par M. Léon Cros, au nom de la 7e Commission, par MM. Romani et Milhoud, au nom de la 3e Commission, et par M. Tiberi, au nom de la Commission du Budget ; ensemble les motifs et observations portés au compte rendu,

• La délibération de 1971 qui a donné naissance au quartier

A l'initiative de la mairie et du centre d'animation, les habitants, les associations de la « GAB » et les services publics de proximité (le foyer résidence, la bibliothèque, le collège...) ont décidé de célébrer cet anniversaire, et de donner à voir la richesse et le potentiel de ce quartier et des habitants.
Tout au long de l'année 2011, des événements sont organisés autour de cet anniversaire et des poètes, écrivains et musiciens qui ont donné leur nom aux rues de la Grange-aux-Belles : Robert Desnos, Albert Camus, Boy Zelenski, Francis Jammes, Hamadou Hampaté Bà, Friedrich Haendel.
Point d'orgue de ces célébrations : la soirée du 1er octobre, lors de la « Nuit blanche » durant laquelle la compagnie Bouche à Bouche mettra en scène le « cri du poète », déambulation artistique intégrant toutes les forces vives du quartier.

Pour celles et ceux qui souhaitent participer, contactez la compagnie Bouche à Bouche (01 45 39 55 38 ou 06 89 93 20 99 ou contact@ciebouchebouche.com) ou le centre d'animation de la Grange-aux-Belles (Sandrine Dufeu, 01 42 03 47 66 ou sandrine.dufeu@crl10.net).

• Le festival de rencontres chorégraphiques Tobina témoigne de l'énergie et de la créativité du quartier de la Grange-aux-Belles.

RÉSIDENCE SOCIALE : LES TRAVAUX ONT COMMENCÉ AU 125 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE

Au 125, rue du Faubourg du Temple se situait un hôtel meublé où vivaient jusqu'à récemment, dans des conditions indignes, 175 travailleurs immigrés natifs principalement du Maghreb, venus travailler en France dans le bâtiment ou les travaux publics, pour la plupart retraités ou semi-retraités.

Devant son état de délabrement, l'immeuble est frappé en 2002 d'un arrêté préfectoral d'insalubrité puis racheté par la Ville de Paris, en 2004, dans l'objectif de remplacer cet habitat insalubre par des logements décents.

Les travaux de construction d'une résidence sociale et d'une pension de famille par ADOMA viennent de débuter, pour une durée d'environ 20 mois. Ils permettront la création de 57 logements.

Ce projet participe de l'effort de la municipalité parisienne en faveur du logement social, de l'hébergement des plus précaires et de l'éradication de l'habitat insalubre. Rappelons que la procédure de « Loi Vivien » utilisée pour acquérir la parcelle obligeait la Ville à y reconstruire des logements neufs.

La nécessité de créer des espaces verts dans le quartier est cependant réelle. Un projet en ce sens existe sur deux parcelles voisines, l'une privée, l'autre publique, situées respectivement 127 rue du Faubourg du Temple et 18 – 20 rue du Buisson Saint-Louis. La mairie a fait modifier le Plan local d'urbanisme à cet effet en 2009. L'aboutissement de ce projet nécessitera du temps mais est porté avec détermination par Rémi Féraud et l'équipe municipale, afin que ce quartier très dense de Belleville bénéficie d'aménagements équilibrés : logements et espaces verts, tous deux indispensables à la vie du quartier.

• Le projet ADOMA : vue intérieure

Groupe Socialiste

« Les conséquences dramatiques du désengagement de l'État. »

Depuis 2001, le budget de la collectivité parisienne consacré à la solidarité a augmenté de 70 %. Ce sont plus de 2 milliards d'euros qui y sont dévolus chaque année, pour faire face aux obligations de la municipalité parisienne mais aussi, de plus en plus, pour compenser le désengagement de l'État.

L'effort de Paris, et donc des Parisiens, pour les plus démunis, augmente, pour répondre à une demande sociale croissante, alors que celui de l'État diminue, progressivement, dans tous les domaines.

Les conséquences, pour nos concitoyens les plus touchés par la crise, sont désastreuses. Prenons deux exemples :

La « politique de la ville », c'est-à-dire le soutien aux associations qui travaillent dans les quartiers les plus populaires de Paris, a vu la contribution de l'État baisser de 50 % en 2 ans. Dans le 10e, la diminution est de 70 % par rapport à l'année dernière ! Résultat ? Des projets sont abandonnés, des associations œuvrant à la formation, l'accompagnement, l'alphabétisation de celles et ceux qui en ont le plus besoin réduisent leurs actions, voire mettent la clé sous la porte. Quant aux compensations proposées par l'État, à savoir des postes d'adultes-relais supplémentaires, elles sont à la fois insuffisantes et inadaptées.

Autre exemple, dont les conséquences en seront encore plus dures et plus visibles : l'hébergement d'urgence, qui est pourtant une compétence et une responsabilité de l'État. Alors que, de l'avis même des services de l'État, il manque des milliers de places d'hébergement dans la région parisienne, celui-ci baisse ses crédits en la matière. Et que dire de la réduction brutale des moyens consacrés au Samu social annoncée en mai dernier par le Préfet de Paris ? Concrètement, cela signifie la suppression d'ici fin 2011 de près d'un tiers des nuitées hôtelières actuellement financées à Paris, et des centaines de familles à la rue, sans hébergement, ou ballottées d'hôtel en hôtel sans possibilité de scolarisation stable pour les enfants.

Une fois de plus, le gouvernement fait porter aux plus démunis le poids de la réduction des déficits publics. Nos quartiers populaires en sont les premières victimes.

Les élus socialistes du 10e :
Rémi Féraud, Eric Algrain, Stéphane Bribard, Alexandra Cordebard, Hélène Duverly, Elise Fajgeles Sybille Fasso, Bernard Gaudillère, Salomé Meiers-Naem, Alain-Pierre Peyraud, Paul Simondon, Olga Trostiansky

Groupe Communiste

« La Grange aux Belles fête ses 40 ans. »

Le quartier de la Grange aux Belles a 40 ans[1]. Les habitants du 10e pourront mesurer à cette occasion le chemin parcouru pour passer de la ZAC au quartier de la Grange aux Belles. Tout ce qui, grâce à l'intelligence et l'implication collectives, a été rendu possible dans ce quartier populaire et vivant de notre arrondissement, loin des clichés et des stigmatisations. Les nombreux équipements publics mis à disposition des habitants et la diversité de la vie associative se mettent en scène pendant l'année 2011.

Autour de la thématique des poètes, écrivain ou musicien dont les rues de ce quartier portent le nom, les acteurs de la vie locale, les habitants du quartier et tout particulièrement les jeunes, donneront à voir leur dynamisme.
Ces échanges culturels trouveront leur point d'orgue dans un spectacle déambulatoire qui prendra forme le 1er octobre à l'occasion de la « Nuit blanche » et réunira amateurs et professionnels.
Mais cette énergie qui se dégage est menacée par les décisions de baisse drastique des crédits de l'État aux associations qui interviennent dans ces quartiers, amputant jusqu'à 70% des subventions allouées dans le 10e arrondissement pour les cours d'aide à l'apprentissage de la langue française !
Le maire de Paris a fait savoir que la municipalité maintiendrait, pour sa part, le niveau des crédits accordés à ces associations mais ne pourrait toutefois pas compenser de telles coupes sombres.
Mais personne à la Grange aux Belles n'est décidé à baisser les bras.
Les élus communistes invitent tous les habitants de l'arrondissement à partager ces moments festifs de rencontres et de découverte de ce quartier, témoignant ainsi d'une volonté commune et solidaire de se faire respecter et d'obtenir les moyens du bien vivre ensemble.

(1)1971 : Vote au Conseil de Paris du plan général d'aménagement de la ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) Grange aux Belles

Groupe Communiste – Alain Lhostis,
Conseiller de Paris - Conseiller du 10e arrondissement,
en charge de la politique de la ville
Marie-Thérèse Eychart, Adjointe au Maire du 10e
en charge de la petite enfance, des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations

Groupe des Verts

« Les marchés de la misère à Belleville. »

Les "marchés de la misère" installés à Belleville posent, dans leur forme actuelle, un certain nombre de problèmes aux riverains qui ne peuvent que constater l'envahissement anarchique de l'espace public, aux acheteurs qui se voient vendre certains produits dont l'origine est douteuse et enfin, bien sûr, aux vendeurs eux-mêmes réduits à de tels expédients pour, simplement, survivre.
Le 18e arrondissement, confronté à des marchés à peu près similaires, a tenté de construire une réponse cohérente et complète, du social à la répression. Si la situation n'est pas tout à fait la même dans le 10e, la municipalité doit néanmoins garder en tête ces deux aspects de la réponse à apporter.

Le harcèlement policier de ces derniers mois n'a eu pour seul effet que de déplacer de l'autre côté de cette invisible frontière entre le 10e et le 20e arrondissement, le plus gros du marché... Jusqu'à ce que la pression policière produise l'effet inverse et que l'on voit à nouveau les vendeurs de "notre" côté de Belleville... Pourtant, les interventions policières seraient les bienvenues dès lors qu'il s'agirait d'interdire les ventes de médicaments, de denrées alimentaires, de produits de contrefaçon au risque de dangers sanitaires graves.

Les temps de crise que nous vivons mettent en difficulté un nombre de plus en plus grand de personnes et cette façon de "gagner sa vie" ne va pas manquer de se multiplier. Pour répondre à cette urgence, la municipalité du 10e doit s'adjoindre les services d'une association en capacité de répondre à ce besoin d'insertion. Par ailleurs, ces marchés nous interpellent par l'intérêt écologique qu'ils représentent. Cette activité redonne une seconde vie à des objets initialement destinés à être jetés, et nous invite à une réflexion plus générale sur la nécessité d'adopter de nouveaux modes de consommation. La Municipalité parisienne crée des ressourceries, accompagne des associations qui récupèrent les vêtements ou les objets dont nous ne voulons plus : ce n'est rien de plus que cela qu'il faut aussi mettre en place avec ces vendeurs-récupérateurs et avec les acheteurs !

Ces arguments prouvent la nécessité d'une réflexion collective sur des pratiques, vieilles de plusieurs siècles à Paris, et qui ne cesseront pas du jour au lendemain sans réponse globale...

Véronique Dubarry, Adjointe au Maire de Paris,
Chargée des personnes en situation de handicap,
Déléguée au Maire du 10e aux sports

Mehdi Guadi, Conseiller d'arrondissement
Chargé de l'Urbanisme, du Développement durable
et de l'Economie sociale et solidaire

Gauche Moderne

« Les casseroles du 10e arrondissement !»

Le 31 mai dernier, de nombreuses associations parisiennes se sont réunies pour remettre les premiers prix de la « casserole de la concertation » à la mairie de Paris. Il s'agissait de dénoncer les impostures des projets municipaux et la manière dont ils sont conduits par M. Delanoë. Les candidats étaient nombreux : les Halles, le stade Jean bouin, la tour Triangle dans le 15ème arrondissement, la Zac Masséna-Bruneseau, le Grand Ecran de la place d'Italie, la Samaritaine, etc.
C'est finalement le massacre des serres d'Auteuil qui l'a emporté, hélas pour elles.

Cette cérémonie bon enfant a été aussitôt qualifiée de « terrorisme » par la mairie ! Rien que cela ... Pourtant, elle n'est qu'un début et son combat continue car, dans notre arrondissement en particulier, les casseroles municipales s'entassent comme dans une batterie de cuisine.

La plus grosse est celle de la place de la République dont, au terme d'une concertation manipulée, la mairie veut paralyser le Nord et le Centre ce qui entraînera une congestion définitive de la circulation et une dégradation de la qualité de vie dans tous les quartiers alentours. Tout cela au coût de vingt millions d'euros, sans bénéfice pour la convivialité et en faisant disparaître les magnifiques fontaines « au dauphin » qui ornent les terre-pleins centraux depuis plus d'un siècle !

Mais il ne faut pas oublier le réaménagement catastrophique du boulevard de Magenta et de la rue La Fayette, dont le dernier avatar provoque un engorgement considérable malgré les promesses de la ville. Autres casseroles bien sonores : la saleté de la voie publique, la dénaturation du Louxor, les discours à géométrie variable sur l'accueil des clandestins et l'enlisement du dossier du « Balcon Vert », véritable serpent de mer du 10e. Beaucoup d'ustensiles pour une mauvaise cuisine ...

Serge Federbusch
Président du Parti des Libertés,
conseiller du 10e arrondissement.

© Quentin Cherrier

LITTLE PARADIS A LA (RE)DÉCOUVERTE D'UN QUARTIER !

En vous promenant aux alentours de la rue de Paradis le 26 mai dernier, vous avez probablement vu une nuée de ballons verts sur les devantures des vitrines et une agitation conviviale et créative ! Effectivement, ce jour-là avait lieu la seconde édition de Little Paradis, sur le thème du vert.

Dès l'automne 2010 et à l'initiative d'Alain Avila, directeur de la galerie Area, les professionnels de la création (galeries, design et mode) se sont regroupés autour de ce projet mettant en valeur l'ouest du 10e. Fort du succès de la première édition en décembre 2010, le projet a été reconduit. Afin de garder cet élan, il est prévu deux manifestations Little Paradis par an.

Little Paradis propose un parcours nocturne dans une quarantaine de lieux. Vous pouvez ainsi découvrir ou redécouvrir des galeries telles que Area et Oudin, des designers comme Broc'Martel ou la boutique Scandinave et des boutiques dédiées à la mode comme Lili Cabas et Jac Totum. Des restaurants et bars sont également associés au projet - le Sherkan, Madame Gen ou le café Martel - pour une pause décontractée et culturelle.

Pour cette seconde édition, des lieux récemment installés ont pu être découverts, comme l'atypique Manoir de Paris.

Historiquement, ce quartier était défini par des grandes industries du luxe telles que le cristal avec Baccarat, la faïence et la fourrure. La démarche de Little Paradis permet de le faire revivre culturellement, en donnant à voir les nouvelles activités et en fédérant, sur le terrain, les énergies créatives.
Pour une visiteuse, Little Paradis permet ***« des découvertes pour certains, des redécouvertes pour d'autres et beaucoup de plaisir, de légèreté et de convivialité »***. Objectif atteint, donc.

Little Paradis promet donc d'être un des fers de lance de la ***« creative industry »*** de la capitale.

C'est avec plaisir que nous retrouverons une nouvelle édition en décembre avec de nouveaux participants et un nouveau thème.

Pour retrouver l'ensemble des participants et les dates des prochaine éditions, rendez-vous sur le site ***www.littleparadis.fr***

© Quentin Cherrier

FAIS-MOI LIRE, FAIS-MOI ECRIRE
DES MOTS POUR GRANDIR

Depuis 2007, l'association Ere de Jeu décline chaque année scolaire «Fais-moi Lire, fais-moi Ecrire». S'appuyant sur les textes d'écrivains contemporains, un travail de création est mené avec les enfants avec, tour à tour, le chant, la danse, l'écriture ou, comme cette année, la musique.

L'action menée par Pascale Paulat, directrice d'Ere de Jeu, et son équipe correspond à la volonté de travailler dans la durée dans les quartiers et les établissements scolaires en Réseau d'Education Prioritaire. Dans le 10e, en ont bénéficié, enfants, adolescents et jeunes adultes de l'école élémentaire Vellefaux, des collèges de la Grange-aux-Belles et Valmy et des centres sociaux Aires 10 et Pari's des Faubourgs.

« Fais-moi Lire, fais-moi Ecrire » se déroule en plusieurs temps, permettant aux groupes constitués d'être à la fois spectateurs, acteurs et créateurs. En lien avec la programmation des quatre théâtres partenaires (Théâtre de l'Odéon, CDN d'Aubervilliers, Nouveau Théâtre de Montreuil, Comédie Française), une sélection de textes est proposée. Les élèves en choisissent deux ou trois puis assistent à deux ou trois spectacles. Des ateliers d'écriture ou ateliers de création se déroulent ensuite dans les écoles. Ceux-ci aboutissent chaque année à la réalisation d'un objet (livre, CD).

Durant chacune des quatre éditions, un artiste référent est venu travailler avec les classes, et apporter une personnalité à « Fais-moi Lire ».

4 éditions, 4 créateurs

En 2008, le travail a porté sur le son et l'écoute de la voix grâce à **Florence Lavaud,** auteur et metteur en scène, et ses comédiens. Une bande-son a été créée à partir de l'enregistrement des voix des participants sur des textes qu'ils avaient choisis.

C'est le corps qui a été mis en l'honneur l'année suivante par le travail avec la chorégraphe **Nathalie Pernette** qui a proposé d'interpréter les textes de manière chorégraphique. Un film a été réalisé à l'issue des ateliers.

L'auteur **Gustave Akakpo** a mené les ateliers d'écriture 2010 et a créé le lien entre lecture et écriture. Des ateliers de théâtre avec les comédiennes et metteuses en scène de la compagnie **les Gazelles, Agnès Belkadi, Marion Cerquant, Ana-Karina Lombardi,** ont permis la création et la représentation d'un spectacle de théâtre.

La musicienne et compositrice **Hestia Tristani** a axé cette quatrième et dernière édition sur le rapport entre le texte et la musique. Des auteurs de théâtre pour la jeunesse (Joël Pommerat, Suzanne Lebeau, Wajdi Mouawad,...) ont mené des ateliers d'écriture avec, pour chaque groupe, la création d'un texte collectif, qui a ensuite été mis en musique lors d'ateliers de composition avec un professionnel. La restitution, envisagée comme une balade musicale, mise en scène par Hestia Tristani, a offert l'occasion à chaque groupe d'exécuter son morceau.

L'objectif d'accompagner tous les Parisiens du 10e vers l'immense offre culturelle de la capitale correspond également à celui de la municipalité qui facilite chaque fois que cela est possible l'accès à des spectacles, des expositions, comme c'est le cas en Mairie, notamment à l'occasion des Mercredix de l'art.

Pour en savoir plus :
http://www.faismoilire-faismoiecrire.fr/

1871 : LA COMMUNE DANS NOTRE ARRONDISSEMENT

LES SIX COMMUNARDS ÉLUS DU 10e

Le 26 mars 1871, les 28801 électeurs (les femmes ne sont pas électrices) du 10e sont appelés à voter pour désigner leurs élus à la Commune. Quelques jours auparavant, le 18 mars, le peuple de Paris s'était insurgé contre le gouvernement de Versailles qui avait voulu reprendre les canons entreposés à Montmartre. 16 765 électeurs votent, en grande majorité pour les candidats favorables à la révolution. Quelques jours plus tard, la Commune décide de déléguer l'administration des arrondissements aux élus.

Qui sont donc les six communards élus du 10e ?

• ***Jules Babick*** a 51 ans. Il a exercé de multiples métiers et est surtout connu comme franc-maçon et adepte de la religion fusionnienne. Pendant le siège, il adhère à l'Internationale. Jules Vallès le décrit dans *Les Inconnus* : « Toujours chaussé de grandes bottes à l'écuyère, il portait l'écharpe rouge des membre de la Commune. Il arborait en sautoir le collier brodé d'un ordre maçonnique, plus des médailles diverses. Toute cette quincaillerie tintait à chaque pas ».

• ***Henry Champy*** a 35 ans, ouvrier coutelier et orfèvre. Il est déjà un militant ouvrier à la fin du Second Empire. Membre de la commission des subsistances de la Commune, il s'occupe de fournir à très bas prix les aliments de base à la population ouvrière.

• ***Ferdinand Gambon*** a 51 ans. Ce provincial d'origine aisée, alterne des fonctions d'avocat et de juge. Élu député pendant la Seconde République, il connaît l'enfermement en bagne pendant huit ans après 1851. Membre de la commission de la justice, il contribue à la décision moderne de la Commune de limiter la garde à vue à 24 heures. Il se bat pour l'amélioration du sort des prisonniers. Il est sur les barricades jusqu'au 28 mai.

• *Henry Champy*

• *Ferdinand Gambon*

• ***Sixte-Casse dit Fortuné Henry*** a 49 ans. C'est un méridional, poète, fouriériste, révolutionnaire dès 1848. Il dirige des petites publications satiriques dans le Midi, se fait tireur de sable en montant à Paris. Il est actif dans la petite Société des équitables de Paris où il fait la connaissance de Louise Michel.

• ***Félix Pyat*** a 61 ans. Fils d'avocat, il devient journaliste et homme de lettres. Sa pièce *Le Chiffonnier de Paris* lui apportera la célébrité. Député républicain, il doit s'exiler sous le Second Empire. Ce républicain se réjouit de la démocratie vivante de la Commune : « La grandeur de la révolution du 18 mars, c'est d'être une révolution en commandite, anonyme, unanime et pour la première fois sans gérants ». À la Commune, il a des responsabilités importantes (membre du comité de salut public).

• ***Paul Rastoul*** a 36 ans. Il est médecin. Pendant le siège, il est un actif combattant de la Garde nationale. Durant la Commune, il est inspecteur général des ambulances de la Garde. Membre de la commission des services publics, il contribue à la laïcisation des écoles communales de l'arrondissement, à la gratuité totale et à l'obligation de l'enseignement.

Mais ils sont aussi des centaines dans l'arrondissement à participer activement à la révolution. Parmi eux notons les membres de l'Internationale, très présente dans le 10e avec trois sections comme celle des Récollets. Ou les femmes comme Blanche Lefèvre, blanchisseuse, fondatrice de l'Union des femmes. Elle meurt le 23 mai sur les barricades. C'est la Mairie du 10e qui est le siège de cette Union des femmes, l'organisation la plus dynamique de la Commune.

Jean-Louis Robert
Président de l'association
« les amis de la Commune de Paris (1871)

ÉLECTIONS
DE LA
Municipalité de Paris

Le Cercle Républicain du Xme arrondissement a résolu de prendre part au vote, quel que soit le jour fixé par le Comité central. Il engage fermement tous les Citoyens à ne pas s'abstenir.

Paris, 24 Mars 1871.

Paris. — Imprimerie LEFEBVRE, passage du Caire, 87-89.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
N° 356 LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ N° 356
COMMUNE DE PARIS
MAIRIE DU Xe ARRONDISSEMENT
OUVERTURE
DE LA VENTE MUNICIPALE
DE
LAIT CONDENSÉ
DANS LA COUR DE LA CASERNE DE SAPEURS-POMPIERS
RUE DU CHATEAU-D'EAU, 68
PRIX :
Demi-litre . . . . . 20 cent.
Litre . . . . . 40 cent.
La vente aura lieu de 6 heures à 10 heures.
Il sera fait, en temps opportun, une distribution gratuite à qui de droit.
MULLER,
Préposé à ce service.